



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 1er février 2008

Conseillers en exercice : 43

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :
le 21 janvier 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 8 février 2008

**Convention avec la Croix Rouge française - actions de soutien aux
populations en cas de crise (délégation des Deux-Sèvres)**

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Gérard NEBAS - M. Gilles FRAPPIER - M. Luc DELAGARDE - M. Guillaume
JUN - M. Paul SAMOYAU - M. Jacques LAMARQUE - Mme Jeanine BIMES - Mme
Andrée CHAREYRE -

Conseillers :

M. Michel PAILLEY - M. Rémy LANDAIS - M. Yannick TARDY - Mme Marie-Edith
BERNARD - Mme Catherine REYSSAT - Mme Nathalie BEGUIER - Mme Valérie
UZANU - Mme Isabelle RONDEAU - Mme Elsie COLAS - Mme Danièle
GANDILLON - Mme Madeleine CHAIGNEAU - M. Amaury BREUILLE - M. Bernard
JOURDAIN - M. Rodolphe CHALLET - M. Michel GENDREAU - M. Joël RENOUX -
M. Marc THEBAULT - M. Jean-Louis EPPLIN - M. Franck GIRAUD - Mme Françoise
BILLY - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole GRAVAT - Mme Claudie
LAROCHE - Mme Elisabeth BEAUVAIS -

Secrétaire de séance : M. Guillaume JUN -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Dominique GUIBERT donne pouvoir à Claudie LAROCHE
- Stéphane TRONEL donne pouvoir à Jean-Louis EPPLIN
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT

Excusés :

Adjoints :

M. Robert PLANTECOTE -

Conseillers :

M. Alain GARCIA - Mme Catherine DEGUERCY - Mlle Karen NALEM - Mme Françoise
HALAT - Mme Christabelle CHOLLET - Mme Michelle LE FRIANT -

CONSEIL MUNICIPAL DU 1er février 2008

DELIBERATION D20080026

**RISQUES MAJEURS ET
DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Convention avec la Croix Rouge française - actions de soutien
aux populations en cas de crise (délégation des Deux-Sèvres)**

Monsieur Gérard NEBAS Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Lors de sa séance du 21 septembre dernier le Conseil Municipal a approuvé son Plan communal de sauvegarde qui définit l'organisation des services municipaux pour faire face aux situations exceptionnelles susceptibles de survenir sur le territoire de la commune et permettre de répondre aux besoins urgents de la population.

Pour l'accompagner dans sa mission de soutien aux populations sinistrées ou déplacées et venir conforter les moyens communaux, la Ville souhaite avoir recours à l'une des associations agréées de sécurité civile présente sur le département, comme la loi l'y autorise. La délégation départementale de la Croix Rouge française, implantée à Niort, s'y est montrée favorable.

Cette association participe déjà, aux côtés des services communaux, aux maraudes mises en place dans le cadre du social chaque hiver, aux actions en faveur de la population âgée, vulnérable en cas de canicule. Plus récemment, l'association a apporté son soutien à la Ville présente aux côtés des services d'urgence et de secours lors de l'explosion gaz de la rue de la Paix début novembre.

Il apparaît utile de formaliser cette collaboration pour garantir à la Ville les conditions nécessaires à l'exercice de sa mission de sécurité civile par la mise à disposition de secouristes et de moyens appropriés fournis par l'association en compléments des moyens communaux.

Ainsi, conformément aux dispositions de l'article 38 de la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, il est proposé d'établir une convention avec la Croix Rouge française Délégation départementale des Deux-Sèvres afin de définir le cadre et les modalités de la collaboration de l'association appelée à participer, sur demande de la Ville, à des actions de soutien à la population sinistrée ou de population déplacée pour être recueillie et mise à l'abri du danger.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la convention relative aux actions de soutien à la population sinistrée ou déplacée
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
Le Premier Adjoint

Gérard NEBAS